

►►► PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

►►► ACCESSIBILITÉ

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référent Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable : CCH, ERP, CTS, Code du Travail, etc.
- Effectuer la mise en œuvre (montage, démontage et colisage) des matériels en application des règles de l'art et de la réglementation en vigueur
- Apprécier la bonne installation des matériels (podiums) avant toute admission du public
- Dynamiser la prévention des risques professionnels

►►► CONTENU

Module 1 : Prévention des risques

- . Statistique des accidents du travail,
- . Définition du risque,
- . Identification des risques dans les métiers du spectacle,
- . Les intervenants, les acteurs de la prévention (Rôles et responsabilités),
- . De la protection rapportée à la protection intrinsèque
- . Les équipements de protection individuelle
- . Protection collective et protection individuelle.

Module 2 : Réglementation applicable

- . Identification de la réglementation applicable (notamment le CCH, la réglementation ERP, le Code du Travail et de la Sécurité Sociale).
- . Les points essentiels de la réglementation en matière de scènes et podiums,
- . Les obligations du fabricant, de l'importateur et de l'installateur en matière de structures
- . Les responsabilités.

Module 3 : Exploitation et mise en œuvre des matériels

- . Définition et typologie des matériels : praticables, gradins démontables, planchers, podiums,
- . Les documents administratifs,
- . L'équipe de mise en œuvre,
- . Les risques spécifiques à l'activité,
- . Situation de travail en hauteur,

- Mise en application (action pratique de Montage, Démontage, lecture des documents administratifs, analyse qualitative de l'installation).

Module 4 : Mise en pratique du contrôle

➤➤➤ MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenant (son parcours est disponible sur notre site internet) : Pierre-Yves GALLOU, Pacôme MONMONT et Jean-Yves VIALLE.

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens matériel

Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur, DVD, matériel présent sur le lieu de formation (scène modulaire ou mobile), outillage approprié, EPI (casque, chaussures de sécurité, gants de manutention, chasubles phosphorescents).

➤➤➤ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

Afin de valider la formation, vous serez évalués selon les modalités suivantes :

- Test théorique (Questionnaire de 10 questions / 2 points par bonne réponse)
- Test pratique (5 thèmes : contrôle documentaire ; port des E.P.I. adaptés et conformes aux normes en vigueur ; contrôle de l'environnement et sécurisation de la zone de travail ; respect des consignes de la notice de montage du fabricant).

L'assiduité et la réussite aux deux évaluations des connaissances donneront lieu à la délivrance d'une attestation d'assiduité et de réussite.

- **DURÉE DE LA FORMATION**

3 jours (21 heures)

- **COÛT PÉDAGOGIQUE**

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

- **DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS**

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail : contact@artek-formations.fr